

VILLE de MONTARGIS



COMPTE ADMINISTRATIF 2019

***Rapport de présentation
au Conseil Municipal***



Séance du 11 mai 2020

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues,

Le Compte Administratif retrace les dépenses et les recettes réalisées durant l'exercice budgétaire écoulé 2019, par rapport aux autorisations votées par le Conseil Municipal.

Il est rigoureusement conforme au compte de gestion tenu par le receveur municipal.

Par ailleurs, il a permis de s'assurer que la situation financière répond bien aux règles d'équilibre budgétaire.

Il nous appartient donc de statuer sur le bilan établi par le Maire, pour l'exercice 2019.

L'examen préalable de ce compte nous donne une vision globale de son équilibre.

Ainsi, nous constatons une diminution de nos **Dépenses réelles** par rapport à 2018.

Elles se sont élevées à	26 976 672 €
contre	27 982 133 €

Cette baisse résulte des dépenses d'investissement.

En effet, les dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent à.....	5 438 433 €
contre	7 146 247 €

Quant aux Recettes réelles celles-ci atteignent	27 273 335 €
contre, l'année précédente	26 804 435 €

Sont intégrés aux résultats de l'exercice,

- d'une part, les **restes à réaliser** en investissement, tant en dépenses qu'en recettes soit respectivement 3 710 560 € et 1 844 094 € ;
- d'autre part, le déficit d'investissement et l'excédent de fonctionnement reportés, soit respectivement 299 133 € et 1 300 747 €.

De l'ensemble de ces opérations,

<u>l'excédent net réellement disponible</u> ressort donc à	1 266 762 €
contre	1 495 747 € en 2018.

Ce résultat est repris au Budget Supplémentaire 2020.

Parmi les dépenses d'investissement, il faut distinguer les **dépenses d'équipement** proprement dites et les **mouvements financiers**.

Les premières se sont élevées à 3 135 890 € ;

Les secondes correspondent essentiellement au remboursement des amortissements des emprunts réalisés qui ont atteint 2 299 612 € contre 2 383 643 € en 2018.

Pour connaître le montant de l'annuité, il convient d'ajouter les intérêts des emprunts : 408 212 € contre 445 130 € l'année précédente, ce qui porte l'annuité à 2 707 824 € contre 2 828 773 €.

SYNTHÈSE DE LA DETTE :

- Encours de la dette au 31/12/2012 : 32 277 185 € soit 2 014 € par habitant
- Encours de la dette au 31/12/2013 : 30 891 215 € soit 1 982 € par habitant
- Encours de la dette au 31/12/2014 : 27 528 614 € soit 1 779 € par habitant
- Encours de la dette au 31/12/2015 : 26 640 612 € soit 1 736 € par habitant
- Encours de la dette au 31/12/2016 : 24 633 652 € soit 1 621 € par habitant
- Encours de la dette au 31/12/2017 : 24 181 870 € soit 1 622 € par habitant
- Encours de la dette au 31/12/2018 : 22 798 198 € soit 1 502 € par habitant
- Encours de la dette au 31/12/2019 : 21 498 583 € soit 1 423 € par habitant
- Encours prévisionnel de la dette au 31/12/2020 : 20 398 000 €, soit 1 350 € par habitant.

Moyenne de la strate = 864 € par habitant (source : DGCL - communes de 10 000 à 20 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé FPU - Fiscalité Professionnelle Unique) - exercice 2018.

- Taux moyen : 2,09 % au 31/12/2014
- 2,04 % au 31/05/2015
- 1,85 % au 30/04/2016
- 1,90 % au 26/04/2017
- 1,89 % au 31/05/2018
- 1,86 % au 31/01/2019
- et 1,79 % au 31/12/2019

Tous les emprunts sont en catégorie A1 selon la typologie de la Charte de bonne conduite dite « Gissler ». L'encours de la dette est totalement positionné sur le risque le plus faible : uniquement en taux fixe ou taux variable – pas de produit structuré c'est-à-dire pas d'emprunt toxique.

Les dépenses d'Investissement

Les principales opérations réalisées l'an passé, ont été les suivantes :

- Remplacement des fenêtres à l'école A. Thierry (solde).....	66 800 €
- Remplacement des fenêtres à l'école Genébrier.....	127 700 €
- Déplacement de la machinerie de l'ascenseur du Conservatoire de Musique et climatisation de la salle de concert.....	57 500 €
- Travaux de restauration de l'église Ste Madeleine.....	29 800 €
- Travaux de restauration des Arcades de Lorris.....	28 300 €
- Création de vestiaires au stade Béraud.....	89 800 €
- Honoraires pour création de vestiaires au stade Champfleuri.....	22 500 €
- Fourniture et pose de modules neufs pour le skate park.....	12 800 €
- Travaux de rénovation et d'embellissement au foyer E. Cousin.....	81 200 €
- Travaux d'aménagement du Faubourg d'Orléans.....	530 300 €
- Réfection de la chaussée et des trottoirs rue U. Trélat.....	22 500 €
- Réfection des trottoirs rue du Prieuré.....	18 400 €
- Aménagement d'un cheminement piéton Bd Durzy et Bd du Rempart.....	49 300 €
- Etudes pour la réhabilitation des rues Neuve du Pâtis, Tour du Sault et Grenier à Sel.....	12 000 €
- Etudes pour création d'une passerelle Quartier de la Pêcherie.....	14 000 €
- Etudes pour aménagement Bd Belles Manières et rues adjacentes.....	70 600 €
- Acquisition 31 rue du Faubourg d'Orléans.....	35 000 €
- Travaux d'aménagement de la halle Girodet.....	580 100 €
- Travaux d'aménagement du port Saint Roch.....	610 000 €

Les recettes d'Investissement

Celles-ci sont en augmentation par rapport à 2018 : 3 428 892 € contre 3 009 337 €. Elles se composent principalement de :

- la dotation <u>du FC TVA</u>	710 390 €
contre 242 252 € en 2018 ;	
- les subventions	1 554 320 €
- les emprunts.....	1 000 000 €

A noter par ailleurs, la dotation pour amortissements qui constitue une opération d'ordre, mais aussi l'autofinancement brut : 574 433 €.

En examinant à présent les **Charges réelles de Fonctionnement** liées à l'exploitation des services, nous pouvons observer une hausse du volume des dépenses qui atteint 21 538 239 € contre 20 835 886 € en 2018 (+ 3,37 %).

Parmi les dépenses obligatoires, les Frais financiers comprennent essentiellement les intérêts des emprunts ; ils s'élèvent à 408 212 € contre 445 130 € en 2018 (- 8,29 %).

Les Frais de personnel s'élèvent à 11 089 894 € contre 11 203 573 € en 2018 (- 1.01 %). Ces montants tiennent compte des recettes perçues qui viennent en atténuation des charges, comme les indemnités journalières versées par les assurances.

S'agissant des autres charges de fonctionnement, celles-ci concernent les services suivants :

Services généraux, 4 223 465 € contre 4 014 632 € (+ 5,20 %).

Il s'agit des dépenses inhérentes au fonctionnement de l'administration et des services techniques. L'augmentation des dépenses est essentiellement liée aux honoraires versés aux Assistants à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la rupture anticipée du contrat de concession avec MONTARGIS ENERGIE et le renouvellement de la DSP pour le réseau de chaleur.

Police Municipale, 1 036 584 € contre 902 411 € (+ 13.76 %), dont 893 600 € de frais de personnel. À noter qu'en 2019 une indemnité de 36 000 € a été versée à la société INEO suite à la signature du protocole d'accord transactionnel concernant le système de vidéosurveillance.

Enseignement, 3 036 158 € contre 2 895 004 € (+ 4,88 %). Par rapport à 2018, les dépenses supplémentaires concernent essentiellement les frais de scolarité (+ 15 000 €), les subventions accordées pour les sorties scolaires (+ 24 000 €), les transports scolaires (+ 18 000 €), les locations des photocopieurs et des alarmes (+ 14 000 €), les travaux d'entretien dans les écoles (+ 26 000 €), les frais de maintenance électrique (+ 20 000 €) et les séjours en classes de découverte (+ 24 000 €).

Culture, 1 757 164 € contre 1 801 260 € (- 2,45 %).

Ce chapitre concerne principalement le Conservatoire de musique et de danse : 1 254 715 € contre 1 281 850 € ; en déduisant les recettes, soit 297 418 €, les charges nettes ressortent à 957 297 € contre 972 659 € en 2018.

Sport et Jeunesse, 3 133 174 € contre 3 134 248 € (- 0,03 %).

Les dépenses pour les piscines ont atteint 1 041 374 € contre 875 176 €. Les recettes se sont élevées à 100 378 € contre 172 072 € en 2018; les dépenses nettes ressortent donc à 940 996 €. Les deux piscines ont été confiées par DSP à la société RECREA à compter du 1^{er} janvier 2019 mais certaines dépenses ont continué à être imputées sur les piscines (les rémunérations et charges de 3 agents jusqu'en mars 2019 et les fluides consommés antérieurement au 01/01/2019). Les recettes correspondant à des facturations antérieures au 01/01/2019 ont également été encaissées, notamment les participations versées par la Région et le Département pour l'utilisation des piscines par les lycées et les collèges en 2018.

Interventions sociales et santé, 517 954 € contre 829 342 € (- 37,55 %)

L'excédent constaté dans le Compte Administratif 2018 du CCAS a permis de diminuer la subvention allouée au CCAS en 2019 de 300 000 €.

Ce chapitre englobe également le service Citoyenneté et vivre ensemble, dépenses 2019 : 136 593 € (- 11,76 %). Les frais de personnel sont en baisse car un agent a quitté le service et n'a pas été remplacé.

Familles – crèches – personnes âgées, 2 311 372 € contre 2 199 389 € (+ 5,09 %)

Les principales dépenses concernent les deux centres multi-accueil.

Les dépenses de fonctionnement de ces deux établissements ont atteint 1 502 070 € contre 1 485 165 € (+ 1,14 %). Si l'on déduit les recettes, soit 828 642 €, le coût net ressort à 673 428 € contre 687 574 € en 2018.

Aménagements urbains – voirie – environnement, 4 492 463 € contre 4 165 200 € (+ 7,86 %).

On distingue notamment :

- l'éclairage public : 487 213 € contre 338 970 € (+ 43,73 %). L'augmentation des dépenses est liée au marché de location de matériel d'éclairage public à leds à compter de juillet 2019.
- le stationnement payant : 632 773 € contre 546 980 € (+ 15,68 %). La principale dépense correspond au reversement de la collecte des horodateurs au délégataire.
- la voirie proprement dite : 1 435 453 € contre 1 390 661 € (+3,22 %).
- Les espaces verts : 1 697 610 € contre 1 643 082 € (+ 3,32 %).
- le service Développement durable – Agenda 21 : 98 855 € contre 105 671 € (- 6,45 %). En 2018 a été payé le solde de l'inventaire de la biodiversité (12 500 €).

Action économique, 477 323 € contre 370 724 € dont :

- Foire de Printemps : 99 124 € contre 106 059 € (- 6,54 %)
- Les marchés : 85 819 € contre 81 116 € (+5,80 %)
- Les affaires économiques : 236 281 € contre 127 184 € (+ 85,78 %).
L'augmentation est liée à des dépenses engagées dans le cadre « Actions Cœur de Ville ».
- Le port de plaisance : 47 033 € contre 41 889 € (+ 12,28 %).
En 2019 un montant de 15 135 € a été payé pour l'enlèvement d'un bateau échoué dans le port de plaisance (frais de levage, assistance au renflouage et dépollution du canal).

Les recettes réelles de fonctionnement

On distingue : le produit des Impositions directes 10 273 946 € contre 10 117 594 € (+ 1,55 %) soit 43,09 % des recettes réelles de fonctionnement ; à titre indicatif, la moyenne de la strate dans les comptes administratifs 2018 est de 43,03 %.

Les Dotations de l'Etat, dont la Dotation Forfaitaire de 4 353 962 € contre 4 382 112 € en 2018 (- 28 150 €), représentent à elles seules 29,39 % des recettes réelles de fonctionnement.

Outre les recettes fiscales, il convient de noter le versement, par l'A.M.E. de l'attribution de compensation qui s'est élevée à 283 818 € et de la dotation de solidarité : 352 836 €.

À ces recettes, s'ajoute le FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées en 2018 d'un montant de 21 230 €.

L'épargne brute

L'épargne brute (ou CAF Brute : Capacité d'Autofinancement Brute) correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle est affectée notamment au remboursement de la dette.

Au 31/12/2019, la CAF Brute s'élève à 2 252 964 €.

La capacité de désendettement

Ce ratio est défini comme le rapport entre l'encours de la dette et la Capacité d'Autofinancement brute, exprimé en nombre d'années.

Au 31 décembre 2019 :
$$\frac{\text{Encours de la dette}}{\text{CAF Brute}} = \frac{21\,498\,583}{2\,252\,964} = 9,54 \text{ ans}$$

(Le plafond national inscrit dans la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 pour les communes est de 12 ans).

Tels sont les éléments et les résultats du compte administratif 2019 qu'il vous est demandé d'adopter.

